

Lundi 26 juin 2017

Présents : Gilles CARRE, Sylvie DECOURCELLE, Cathy DESCAT, Christophe EUILLET, Jocelyne GAMEIRO, Laurence GERARD, Didier MAZENS, Abel ROSPIDE.

Excusés : Catherine GAUTHIER, Aurélie LEGROS

Invités : Adrien DEBONNIERE, Charles BERNA (stagiaire).

Le président ouvre la séance.

1. Retour sur l'Assemblée Générale du 24 juin : (Didier)

Remerciements des membres du CA aux séniors M et à certains parents pour leur aide à l'organisation et au bon déroulement de cette journée festive.

Même si cette journée a été réussie (environ 150 personnes présentes), nous soulevons des points pour développer et améliorer les événements futurs :

- **Jocelyne** s'occupera des relations avec les parents et les joueurs qui ont proposé leur aide pour les événements club à venir. Elle se chargera de les solliciter à ces occasions.
- Idée de demander aux entraîneurs que leur collectif soit présent pour être présenté à l'AG.
- Retenir de renouveler les tickets pour le repas
- Préparer au mieux les annonces des activités (matches, concours, ...)

L'idée générale est d'organiser plus en détails et plus tôt l'AG afin de mobiliser plus de monde. On émet l'idée d'un **comité d'organisation** de l'AG à mettre en place plus tôt dans la saison.

2. Constitution du Bureau Directeur :

Chaque membre du bureau directeur se représente à la direction.

Président : Didier MAZENS qui cependant demande aux membres du CA de réfléchir à sa succession.

VOTE **oui : unanimité**

Secrétaire : Cathy DESCAT

VOTE **oui : unanimité**

Trésorière : Sylvie DECOURCELLE

VOTE **oui : unanimité**

Aucun adjoint n'est identifié

Le Président émet l'idée que des membres du CA puissent présenter leur candidature pour intégrer les commissions du Comité Départemental 94, voire de la Ligue Régionale. Laurence serait intéressée par la Commission Jeunes. Didier en parlera rapidement à Philippe Pudelko – Président du comité 94.

3. Recrutement d'un Emploi Avenir :

Le départ de Lucas SARTHOU (fin de contrat au 31 juillet) laissant un emploi vacant et Maxence BOURLITIO ayant présenté sa candidature, le Président, après plusieurs entretiens d'embauche associant Abel, Gilles, Adrien, soumet ce choix au vote du CA.

Maxence BOURLITIO serait embauché dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée de type Emploi d'Avenir (aide de l'Etat durant 3 ans à 75% du salaire brut, en contrepartie d'une formation diplômante prise en charge par l'association).

Jocelyne Gameiro, mère du candidat, se retire des délibérés et du vote.

VOTE

oui : unanimité

Nous accueillerons donc **Maxence BOURLITIO**, joueur et arbitre formé au club, comme salarié à partir du 4 septembre 2017, dans le cadre d'un contrat à durée indéterminé. Il rentrera en formation BPJEPS APT et SPORTS-CO par alternance auprès de l'organisme TRANS-FAIRE (Adrien et Lucas y ont été formés également). Le président se chargera cet été de finaliser les procédures.

4. Adaptation des règles de fonctionnement sportif :

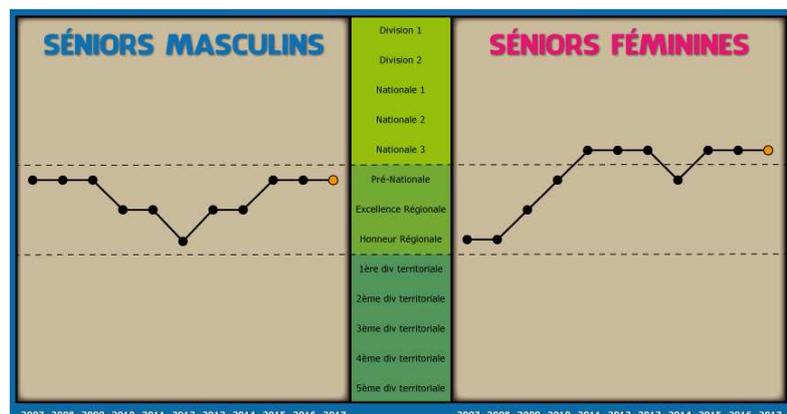
Nous cherchons à aboutir une réflexion redondante sur la nécessité de changement afin de palier à l'objectif d'amélioration de la performance chez les Séniors.

Nous partons des constats suivants (déjà relevés par Didier et Pascal lors de l'élaboration du projet associatif en 2008, confirmé en 2013...)

- Le niveau des Séniors ne progresse pas ou plus depuis quelques années
- Les joueurs n'étant pas rémunérés, cela limite le nombre de joueurs extérieurs (recrutement difficile sur les seules valeurs propres à l'association)
- Esprit de performance à renforcer
- Implication des entraîneurs et des joueurs à renforcer

Les projets prioritaires identifiés dans le cadre de notre projet associatif (recrutement de salariés, présence dans les collèges et dans les écoles, renforcement du secteur féminin et de l'arbitrage, acquisition de minibus et compléments de matériels) sont réalisés à ce jour. Ils avaient pour objectif le développement de la structure, du nombre de licenciés et notamment des très jeunes, du renforcement qualitatif de la formation et de la fidélisation des jeunes (joueurs, entraîneurs, arbitres), appelés notamment à alimenter et renforcer les collectifs Séniors.

Force est de constater la stagnation du niveau de jeu de nos équipes Séniors depuis quelques années (graphique ci-contre).



Si l'insuffisance de créneaux horaires et des entraînements en majorité effectués sur demi terrain sont évidemment préjudiciables (la mise en œuvre d'un outil vidéo pédagogique devrait permettre de déconcentrer le terrain), la question de l'investissement sportif de nos joueurs est posée, qui nous semblent trouver au sein du club une ambiance favorable à leur épanouissement dans un relatif confort de pratique. S'en suit une discussion mouvementée des membres du CA au terme de laquelle la rédaction d'un texte de règlement sportif à l'attention des entraîneurs est adoptée.

Afin d'optimiser la performance sportive à court, moyen et long terme, développer une saine concurrence entre les joueurs (ses), nourrir une ambition sportive légitime pour chacun de nos collectifs et favoriser l'esprit d'équipe et de club, le Conseil d'Administration du Villiers EC Handball a souhaité formaliser le cadre de fonctionnement général suivant qu'il est demandé à tous les entraîneurs de respecter :

Lorsque dans une même catégorie d'âge, les groupes permettent la gestion de plusieurs collectifs, un travail en commun des entraîneurs de chaque collectif est indispensable pour :

- Constituer graduellement une équipe 1^{ère}, une équipe « réserve » ou 2, éventuellement une équipe 3
- Privilégier, selon la capacité des joueurs(ses), l'uniformisation d'un projet de jeu pour tous ces collectifs
- Hiérarchiser initialement les joueurs (ses) dans chaque collectif en privilégiant le potentiel de progression de chacun
- Organiser des entretiens individuels des joueurs (ses) avant le début de saison qui formaliseront les objectifs individuels et collectifs
- Favoriser les passerelles entre collectifs tout au long de la saison :
 - Évaluer régulièrement la progression des joueurs (ses) de chaque collectif (entraînement et matchs)
 - Organiser des séances d'entraînement regroupant les collectifs 1 et 2, 2 et 3
 - Mettre obligatoirement à disposition du collectif 2 (respectivement 3) un joueur (se) non retenu (e) dans son collectif de rattachement 1 (respectivement 2) – hors brûlage
 - Favoriser la mise en œuvre de parrainages entre anciens et jeunes joueurs (notamment en seniors)
- Promouvoir l'assiduité de chaque joueur (se) aux 2 entraînements hebdomadaires pour participer au match suivant dans son collectif de rattachement, à défaut le mettre à disposition du collectif de niveau inférieur
- Pour les équipes « seniors », organiser le « secrétariat de table » pour les matchs à l'extérieur parmi les joueurs (ses) blessé(e)s ou non retenu(e)s ou accompagnateurs (formation assurée par le club)
- Pour les équipes « jeunes », organiser le « secrétariat de table » pour les matchs à l'extérieur parmi les parents (licence « dirigeant » et formation assurées par le club)

Pour les autres groupes de catégorie d'âge permettant la gestion d'un seul collectif, les entraîneurs veilleront à :

- Organiser des entretiens individuels des joueurs (ses) avant le début de saison qui formaliseront les objectifs individuels et collectifs
- Anticiper les passerelles entre joueurs(ses) de catégorie d'âge n et n-1 :
 - Évaluer régulièrement la progression des joueurs (ses) des collectifs n-1 (entraînement et matchs)
 - Organiser des séances d'entraînement regroupant les collectifs n et n-1
- Promouvoir l'assiduité de chaque joueur (se) aux 2 entraînements hebdomadaires pour participer au match suivant, à défaut le mettre au repos
- Organiser le « secrétariat de table » pour les matchs à l'extérieur parmi les parents (licence « dirigeant » et formation assurées par le club)

Une réunion technique de début de saison (juin ou tout début septembre) sera organisée (entraîneurs et coordinateurs voire membres du CA) pour définir les objectifs de la saison de tous collectifs et rappeler ce cadre de fonctionnement.

Trois réunions techniques (décembre, mars et juin) seront organisées (entraîneurs et coordinateurs voire membres du CA) pour évaluer la progression des joueurs(es) et la mise en application de ce cadre de fonctionnement général.

5. Saison 2017/2018 :

Pour la première réunion de CA de la saison 2017/2018, les membres du CA mettront à profit les congés d'été pour étudier individuellement et valider ensemble :

- Un règlement intérieur général.
- Nommer un délégué d'équipe parmi les membres du bureau
- Prévoir une réunion trimestrielle avec les Séniors et des membres du bureau

Pour accompagner le projet de changement vers la performance, le Conseil d'Administration s'accorde à s'impliquer davantage auprès des collectifs de joueurs et leurs entraîneurs.

PROCHAINE RÉUNION LE LUNDI 28 AOUT 2017

Président de séance :

C. DESCAT
Secrétaire

D. MAZENS
Président